

Communiqué de Presse

19 mars 2025

Mise en œuvre du projet de transfert de cotation de Prodways Group sur Euronext Growth

Le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP a décidé de mettre en œuvre le projet de transfert de cotation des actions de la société PRODWAYS GROUP (ci-après la « Société ») sur le marché EURONEXT GROWTH PARIS, tel qu'approvée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de PRODWAYS GROUP, qui s'est réunie le 10 mars 2025 dans les locaux du LCL – 19 boulevard des Italiens – 75002 PARIS, a approuvé, conformément aux dispositions de l'article L. 421-14 du Code monétaire et financier le projet de transfert de cotation des actions de la Société du marché réglementé Euronext Paris, vers le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth Paris, et conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation.

La Société annonce que le Conseil d'administration qui s'est réuni ce jour a décidé de mettre en œuvre ce transfert. Sous réserve de l'accord d'EURONEXT PARIS, cette opération de transfert s'effectuera par la radiation des titres à la négociation sur le marché Euronext et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris par le biais d'une procédure accélérée d'admission directe, sans émission d'actions nouvelles.

Motifs du projet de transfert

Ce projet vise à permettre à la société PRODWAYS GROUP d'être cotée sur un marché offrant un cadre réglementaire plus souple et plus adapté à sa taille et à sa capitalisation boursière en réduisant certaines contraintes de fonctionnement propres au marché d'Euronext Paris. Le transfert sur Euronext Growth Paris devrait simplifier le fonctionnement de la société et diminuer les coûts relatifs à sa cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

Principales conséquences du projet de transfert (liste non exhaustive) :

Conformément à la réglementation en vigueur, PRODWAYS GROUP souhaite informer ses actionnaires sur les conséquences possibles d'un tel transfert, à compter de sa date de réalisation :

En termes d'information financière :

Information périodique : en matière d'information financière périodique, les obligations de la Société seront allégées, et notamment, sans prétendre à l'exhaustivité :

- La Société publiera, dans les quatre mois de la clôture, un rapport annuel (ou un document d'enregistrement universel l'intégrant) incluant a minima ses comptes annuels (et consolidés), un rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes. Elle établira également un rapport sur le gouvernement d'entreprise avec un contenu allégé.
- Elle diffusera, dans les quatre mois de la clôture du premier semestre (délai allongé), un rapport semestriel incluant ses comptes semestriels et un rapport d'activité afférent à ces comptes.
- La Société entend conserver le référentiel comptable IFRS pour l'établissement des comptes consolidés.

Information Permanente :

- PRODWAYS GROUP demeurera soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente, qui s'appliquent également aux sociétés cotées sur Euronext Growth Paris. La Société continuera à délivrer une information exacte, précise et sincère, en portant à la connaissance du public toute information susceptible d'influencer de façon sensible le cours et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants, conformément aux dispositions du règlement (UE) n°596-2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés.
- Les informations réglementées (et notamment les informations privilégiées) devront toujours être diffusées de manière effective et intégrale. La Société continue à avoir recours à un diffuseur professionnel.
- En matière de rémunération des mandataires sociaux, la société ne sera plus soumise au régime dit de « say on pay ».

En termes de protection des actionnaires minoritaires :

La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur Euronext Growth Paris par le mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote.

Par ailleurs, les sociétés cotées sur Euronext Growth Paris ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse) de 50% et 90% du capital ou des droits de vote.

Cependant, conformément aux dispositions légales, la société restera soumise, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation du marché Euronext Paris, au régime des offres publiques et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intentions telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext Paris.

Il est précisé que l'Assemblée Générale mixte du 10 mars 2025 n'a pas approuvé la modification des seuils visés par l'obligation de déclaration de franchissement de seuil statutaire (2%, 3% et 4% du capital ou des droits de vote, conformément à l'article 10 des statuts de la Société).

En matière d'Assemblées Générales :

Le formalisme des Assemblées Générales sera légèrement assoupli :

- pas d'obligation de publier un communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents soumis à l'Assemblée ;
- dispense de mise en ligne des documents préparatoires à l'Assemblée vingt-et-un jours avant la date de l'Assemblée générale, mais uniquement à la date de la convocation (contenu allégé) ;
- absence d'obligation de mise en ligne sur le site internet de la société du résultat des votes de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires qui s'est tenue le 10 mars 2025 a approuvé la modification des statuts en vue de prévoir la possibilité pour un actionnaire de se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-39 du Code de commerce.

Les modalités de convocation et les conditions d'admission (*record date*) à l'Assemblée Générale demeureront inchangées.

La société n'aura plus l'obligation d'assurer une retransmission en direct de ses assemblées ni de mettre un enregistrement de celles-ci sur son site internet.

Liquidité du titre :

Théoriquement, s'agissant d'un marché non réglementé, il pourrait résulter du transfert sur le marché Euronext Growth Paris une évolution de la liquidité du titre PRODWAYS GROUP qui pourrait être différente de la liquidité constatée sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Le transfert pourrait également conduire certains investisseurs, privilégiant les titres d'émetteurs cotés sur un marché réglementé, à vendre leurs titres PRODWAYS GROUP.

Il est précisé que le contrat de liquidité conclu par la Société serait maintenu après le transfert de marché.

Calendrier prévisionnel indicatif de l'opération (sous réserve de l'accord d'Euronext Paris)

- **Début avril 2025** : dépôt auprès d'Euronext Paris d'une demande de radiation des titres d'Euronext Paris et de leur admission sur Euronext Growth Paris.
- **Début mai 2025** : autorisation du transfert par Euronext Paris
- **Courant mai 2025** : radiation des titres PRODWAYS GROUP sur Euronext Paris (avant bourse) et admission des titres PRODWAYS GROUP sur Euronext Growth Paris (à l'ouverture) - première cotation.

L'admission sur Euronext Growth Paris interviendra au plus tôt après l'expiration d'un délai de deux mois à compter de l'Assemblée Générale, soit au plus tôt le 10 mai 2025.

Dans le cadre du transfert sur Euronext Growth Paris, PRODWAYS GROUP sera accompagnée par la société TP ICAP Midcap en tant que Listing Sponsor.

À propos de Prodways Group

Prodways Group est spécialiste de l'impression 3D industrielle et professionnelle avec un positionnement unique d'acteur européen intégré. Le Groupe s'est développé sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'impression 3D (logiciels, imprimantes, matières, pièces & services) avec une solution industrielle à forte valeur ajoutée technologique. Prodways Group propose une large gamme de systèmes d'impression 3D et de matériaux premium composites, hybrides ou poudres (division SYSTEMS). Le Groupe fabrique et commercialise également des pièces à la demande, des prototypes et des petites séries imprimées en 3D, en plastique et en métal (division PRODUCTS). Prodways Group adresse un nombre important de secteurs, notamment dans le domaine médical.

Coté sur Euronext Paris (FR0012613610 - PWG), le Groupe a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 59 millions d'euros.

Plus d'informations sur <https://www.prodways-group.com>

Suivez-nous et vivez en direct les dernières actualités de Prodways Group sur Twitter et LinkedIn !

 @Prodways

 Prodways Group

Contacts

CONTACTS INVESTISSEURS

Hugo Soussan
Relations investisseurs
Tél : +33 (0)1 44 77 94 86 /
h.soussan@prodways.com

Anne-Pauline Petureaux
Relations actionnaires
Tél : +33 (0)1 53 67 36 72 / apetureaux@actus.fr

CONTACTS PRESSE

Manon Claiet
Relations presse financière
Tél : +33 (0)1 53 67 36 73 / mclairet@actus.fr